

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2015

**Sous la présidence de M. SCHMIDT Simon, Maire ;**

**Présents :**

Mmes MICHELS Katia - SCHMITT Marie Anne - M. BLOESING Théo - NUSSLEIN Paul, Adjoints ;  
Mmes BUCH Marie-Claire - GUINEBERT Véronique - KAPPES Nadine - KIEFER Evelyne - MULLER Bénédicte - MM. FREYMANN Jean-Marie - HOFFMANN Thierry - KAPPES Jean-Marie - KIRSCH Jean-Paul.

Absent excusé :

M. DAHLET Gilbert ayant donné pouvoir à M. FREYMANN Jean-Marie.

### 1. Adoption de l'avenant au marché de travaux de la rue de la mairie

Monsieur le maire présente et commente le projet technique de la seconde tranche de travaux d'enfouissement des réseaux secs et l'avenant n° 1 au marché de travaux d'aménagement de la rue de la mairie et du rond-point résultant de travaux complémentaires à réaliser par l'attributaire du marché, en accord avec la maîtrise d'œuvre, la municipalité, l'Architecte des Bâtiments de France et les services techniques du Conseil général.

Ces travaux consistent à prolonger la mise en esthétique des réseaux secs à proximité de l'église Stengel située au centre du village. Cet avenant comprend également des travaux relatifs à la réfection de trottoirs, la modification de la géométrie du giratoire, l'aménagement du parvis de l'église et de l'éclairage public. Le coût total est estimé à 77.837,92 € HT.

Considérant la délibération du 28 mai 2013 et du 11 juin 2013 portant attribution du marché de travaux de l'aménagement de la rue de la mairie et d'un giratoire,

Vu le projet technique de la seconde tranche de travaux d'enfouissement des réseaux secs dans le prolongement des travaux de la première tranche, finalisé par la maîtrise d'œuvre,

Vu la proposition de signature d'un avenant n° 1 au marché de travaux des lots 1 et 2 de l'aménagement de la rue de la mairie attribué à l'entreprise RAUSCHER,

Vu l'avis favorable de la maîtrise d'œuvre pour l'acceptation de cet avenant,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Valider le projet technique de la seconde tranche de travaux d'enfouissement des réseaux secs contribuant à l'embellissement du centre du village,
- Retenir l'entreprise titulaire du marché initial de travaux pour la réalisation de ces travaux pour un montant estimatif HT de 39.226,49 €,
- Solliciter une subvention au titre de l'enfouissement des réseaux,
- Accepter l'avenant n° 1 aux lots 1 et 2 du marché de travaux attribué à l'entreprise RAUSCHER de Adamswiller aux conditions suivantes :

Montant initial HT	Montant HT de l'avenant	Montant définitif HT du marché
480.502,18 €	77.837,92 €	558.340,10 €

- Autoriser Monsieur le maire à notifier et signer cet avenant n° 1 au marché de travaux, ainsi que tout document utile à la réalisation de ces travaux.

## 2. Ouverture d'une ligne de trésorerie

Monsieur le maire rappelle les dispositions du plan de financement des travaux d'aménagement de la rue de la mairie, dont les subventions sont versées de manière différée sur présentation des factures dûment acquittées.

Dans l'attente du versement de ces subventions et afin de pouvoir mandater les factures dans les délais légaux impartis, il convient d'assurer le financement de cette opération par l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 150.000,- €.

Après étude des différentes offres,

Considérant le plan de financement des travaux d'aménagement de la rue de la mairie et du giratoire,

Vu le besoin en financement par une ligne de trésorerie de 150.000,- €,

Vu les conditions de financement proposées le 01 avril 2015 par la Caisse d'Epargne Alsace portant sur la mise en place d'une ligne de trésorerie à taux révisable indexé « Euribor 3 mois »,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, par 13 voix pour et deux abstentions, autorise Monsieur le maire à :

- Réaliser auprès de la Caisse d'Epargne une ligne de trésorerie d'un montant en capital de 150.000,- € (cent cinquante mille euros) aux conditions suivantes :
  - Durée du prêt : un an renouvelable,
  - Taux révisable indexé « Euribor 3 mois » (valeur actuelle : 0,02 %) augmenté d'une marge de 1,30 point,
  - Remboursement trimestriel des intérêts,
  - Remboursement anticipé du capital sans aucune pénalité,
  - Paiement des frais de dossier et commissions annexes de 200,- € et d'une commission de non utilisation de 0,15 % ;
- Débloquer les fonds en fonction des besoins ;
- Signer le contrat de financement à intervenir avec la Caisse d'Epargne sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

Les intérêts, calculés prorata temporis, seront arrêtés et payables en fin de chaque trimestre et la dernière fois à la date de remboursement effective du crédit.

## 3. Remplacement du garde-corps du pont de l'Eichel

Monsieur le maire présente le projet de remplacement du garde-corps du pont de l'Eichel du lieudit « Seelwies », avec la mise en place d'un enrochement.

La pose de ce garde-corps en acier galvanisé se fera par scellement chimique sur la limite extérieure des deux côtés du pont afin d'élargir le passage.

Des blocs de roche seront positionnés sur les accotements à l'entrée du pont de manière à protéger la nouvelle rambarde tout en permettant les manœuvres des engins agricoles.

Après étude de diverses offres de prix,

Vu le devis descriptif et estimatif, dressé le 31 mars 2015 par l'entreprise Waechter de Oermingen, relatif à la fabrication du garde-corps en acier galvanisé,

Vu le devis descriptif et estimatif, dressé le 17 février 2015 par l'entreprise Kap Vert de Waldhambach, relatif aux travaux d'enrochement et de pose du garde-corps,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Adopter le devis de l'entreprise Waechter relatif à la fabrication du garde-corps pour un montant total HT de 9.577,80 €,
- Adopter le devis de l'entreprise Kap Vert relatif aux opérations d'enrochement et de pose pour un montant total HT de 3.075,- €,
- Inscrire ces dépenses en section d'investissement du budget principal,
- Autoriser Monsieur le maire à signer tout document utile.

#### **4. Renouvellement des emplois saisonniers**

Monsieur le maire propose de reconduire l'embauche d'emplois saisonniers ouverts aux jeunes du village pour participer aux travaux d'embellissement et d'entretien du domaine public et privé de la commune.

Encadrés par les agents communaux et la municipalité, ces jeunes exécuteront notamment les tâches suivantes :

- Entretien de la voirie communale publique, des abords de bâtiments publics, des espaces verts et fleuris,
- Travaux de tonde, fauchage et débroussaillage,
- Divers travaux de peinture, nettoyage, etc...

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Pourvoir deux emplois saisonniers aux conditions suivantes :
  - Contrat de travail de 1 mois,
  - Période : juillet et août 2014,
  - Durée moyenne hebdomadaire de travail : 35 H.,
  - Rémunération : SMIC,
- Autoriser Monsieur le maire à mettre en œuvre la procédure de recrutement, réaliser les entretiens d'embauche et signer tous documents administratifs utiles à la tenue de ces emplois.

#### **5. Adoption de devis**

##### **▪ Abonnement téléphonique**

Les deux agents communaux titulaires seront prochainement équipés d'un téléphone portable avec un forfait mensuel de quatre heures, souscrit auprès du Crédit Mutuel Mobile, qui commercialise des offres de l'opérateur SFR.

L'acquisition du téléphone et l'abonnement mensuel seront financés par la collectivité.

### ▪ **Portes intérieures de l'atelier de jus de fruit**

Le projet de remplacement des portes intérieures de l'atelier de jus de fruit, rongées dans leur partie basse par l'humidité, fera l'objet de demande d'autres devis, avec une variante pour des portes en pvc. La porte d'accès au local de distillation devra être classée anti-feu.

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

## **6. Divers**

### ▪ **Abattage des arbres de la RD919**

Monsieur le maire expose le projet du Conseil Départemental du Bas-Rhin de procéder à une opération de sécurisation de la route départementale par l'abattage de tous les arbres situés en bordure de la voirie entre Domfessel et Herbitzheim.

Ce projet vise à supprimer 80 arbres situés à proximité immédiate du bord de la chaussée.

Vu le projet technique du Conseil Départemental,

Attendu que cette route affiche effectivement des statistiques d'accidentologie particulièrement inquiétantes,

Mais considérant l'intérêt paysager de ces arbres, dont la présence serait d'ailleurs plutôt de nature à limiter la vitesse en ligne droite,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide, par 9 voix pour, une voix contre et 5 abstentions, de :

- Emettre un avis défavorable au projet d'abattage des arbres implantés sur le ban communal en bordure de la route départementale RD 919,
- Charger Monsieur le maire de porter cette décision à la connaissance des services techniques du Conseil Départemental du Bas-Rhin.

### ▪ **Réunion des commissions**

Diverses réunions sont programmées :

- ✓ 08 avril 2015 à 17 H. 30 : Membres de la commission du patrimoine bâti
  - Présentation des matériaux et techniques d'insonorisation de la salle polyvalente par un architecte
- ✓ 09 avril 2015 à 18 H. 15 : Ensemble du conseil
  - Visite commentée de la station d'épuration par les services techniques du SDEA
- ✓ 17 avril 2015 à 18 H. 30 : Membres de la commission de l'aménagement urbain
  - Repérage des zones de voirie à traiter à l'issue de la période hivernale
- ✓ 27 avril 2015 à 18 H. : Ensemble du conseil
  - Visite commentée en forêt communale (à confirmer en fonction des disponibilités de l'agent de l'ONF)

▪ **Autres divers...**

Les conseillers municipaux évoquent les points suivants :

- Informer les habitants sur les critères d'attribution des prêts à taux zéro pour les projets d'acquisition et de rénovation d'un immeuble bâti ancien,
- Prévoir la vérification annuelle des poteaux d'incendie par les agents communaux,
- Assurer le remplacement temporaire du secrétaire de mairie en cas d'absence prolongée,
- Allumer par anticipation le chauffage dans les salles de classe à l'issue des vacances scolaires ou de week-ends prolongés,
- Vérifier les enjeux financiers d'une suppression de l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- Amender, sur demande de deux conseillers, la formulation de la délibération du conseil municipal du 17 mars 2015, portant sur le projet d'engager un programme pluriannuel de travaux d'entretiens des cours d'eau, au motif que le conseil municipal n'a pas formellement délibéré à l'unanimité...

SCHMIDT Simon			
BLOESING Théo		SCHMITT Marie Anne	
NUSSLEIN Paul		MICHELS Katia	
BUCH Marie-Claire		DAHLET Gilbert	Absent excusé
FREYMANN Jean-Marie		GUINEBERT Véronique	
HOFFMANN Thierry		KAPPES Jean-Marie	
KAPPES Nadine		KIEFER Evelyne	
KIRSCH Jean-Paul		MULLER Bénédicte	

⊕      ⊕      ⊕      ⊕      ⊕

⊕      ⊕      ⊕      ⊕

⊕      ⊕      ⊕      ⊕      ⊕